

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2013/C 323/03)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36121 (13/X)	
État membre	Danemark	
Numéro de référence de l'État membre	13-0011727	
Nom de la région (NUTS)	— Article 107(3)(c), Régions non assistées	
Organe octroyant l'aide	Skatteministeriet Nicolai Eigtveds Gade 28 DK-1402 København K www.skm.dk	
Titre de la mesure d'aide	Godtgørelse af elafgift for el forbrugt til erhvervmæssig opladning af batterier til registrerede elbiler	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Lov om ændring af lov om afgift af elektricitet og forskellige andre love og om ophævelse af lov om ændring af lov om afgift af affald og råstoffer (Godtgørelse af elafgift for el forbrugt til opladning af batterier til registrerede elbiler, lempelse vedrørende komfortkøling, dagsbeviser for varebiler samt teknisk justering af energiafgifter m.v. og ophævelse af reglerne om fritagelse for afgift af visse typer af affald fra egen cementproduktion).	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.1.2013-31.12.2015	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	DKK 1 235 000	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Autre forme d'avantage fiscal — Godtgørelse af elafgift for el forbrugt til erhvervmæssig opladning af batterier til registrerede elbiler	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides sous forme de réductions de taxes environnementales (art. 25)	15 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://LOV nr 1353 af 21/12/2012>

<http://www.lovtidende.dk/Forms/L0700.aspx?s31=10&s19=1353&s20=2012>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36145 (13/X)	
État membre	Allemagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	NIEDERSACHSEN Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Investitions- und Förderbank des Landes Niedersachsen (NBank) Günther-Wagner-Allee 12-16, 30177 Hannover http://www.nbank.de	
Titre de la mesure d'aide	Richtlinie über die Gewährung von Zuwendungen zur Förderung der einzelbetrieblichen Unternehmensberatung kleiner und mittlerer Unternehmen in Niedersachsen (Beratungsrichtlinie 2012)	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Nds. Min Bl Nr. 38/2012, S. 874	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification X 308/2010	
Durée	15.11.2012-31.12.2015	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 2 300 000	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Genehmigung vom 7. und 9.8.2007 — EUR 2,19 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aide régionale — régime (art. 13)	50,0000 %	0 %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50,0000 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.nbank.de/Unternehmen/Wirtschaft/Investition/Beteiligungsberatung.php>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36229 (13/X)	
État membre	Italie	

Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	SARDEGNA Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Regione Autonoma della Sardegna — Centro Regionale di Programmazione Via Cesare Battisti sn 09123 Cagliari (CA) http://www.regione.sardegna.it	
Titre de la mesure d'aide	Bonus Assunzionale	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	POR– FESR–2007-2013, approvato con Decisione comunitaria C(2007) 5728 del 20 Novembre 2007 e di cui DGR n. 45/26 del 7.11.2007, modificato con Decisione comunitaria C(2011) 9063 del 8 Dicembre 2011 e Decisione C (2012) 9845 del 19 dicembre 2012. DGR n. 21/45 del 3.6.2010 e ss.mm.ii. approvazione Direttive Progetti di Filiera e di Sviluppo Locale delle aree d	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	30.11.2012-30.6.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 5 000 000	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	POR– FESR SARDEGNA –2007-2013 — EUR 2,50 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'embauche de travailleurs défavorisés sous forme de subventions salariales (art. 40)	50,0000 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.regione.sardegna.it/j/v/1725?s=1&v=9&c=389&c1=1345&id=32905>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36605 (13/X)
État membre	Pays-Bas
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	— Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Ministerie van Buitenlandse Zaken (voorheen Ministerie van Economische Zaken) Bezuidenhoutseweg 67 / Postbus 20061 2500 EB Den Haag www.minbuza.nl

Titre de la mesure d'aide	Faciliteit Opkomende Markten	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Algemene Wet Bestuursrecht, titel 4.2 en de Kaderwet subsidies Ministerie van Economische Zaken.	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation N 193/2005	
Durée	1.1.2012-1.5.2018	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 35 000 000	
Pour les garanties	EUR 180,00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Prêt à taux réduit	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	15,0000 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.agentschapnl.nl/content/overeenkomst-inzake-faciliteit-opkomende-markten>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36738 (13/X)	
État membre	Belgique	
Numéro de référence de l'État membre	BE	
Nom de la région (NUTS)	REGION WALLONNE Article 107(3)(a), Article 107(3)(c), Régions non assistées	
Organe octroyant l'aide	Gouvernement Wallon, représenté par Mr Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Economie, PME et Techno DG Opérationnelle Economie-Emploi, Recherche du Service Public de Wallonie — Direction des Projets Thématiques — Mr Alain Michel Ylieff Directeur -Place de la Wallonie, 1 BAT 1 à 5100 JAMBES (NAMUR) tél +3281334291 http://economie.wallonie.be	
Titre de la mesure d'aide	Incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises -prime aux services de conseil en innovation non-technologique.	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	— Décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des PME. — Arrêté du Gouvernement Wallon du 6 mai 2004 portant exécution du décret du 11 mars 2004 précité modifié par l'Arrêté du GW du 19 mai 2011 insérant les articles 39bis à 39 quinquies.	

Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.27541	
Durée	9.6.2011-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 1 670 000	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Autres — aides aux services de conseil	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Décision C(2007)6880 du 21 décembre 2007 -Objectif Convergence dans la province du Hainaut. Décision C(2007)6880 du 21 décembre 2007 -Objectif Compétitivité régionale et Emploi en Région Wallonne hors province du Hainaut. — EUR 1,33 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides pour le recours à des services de conseil en innovation et de soutien à l'innovation (art. 36)	20 833,0000 EUR	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://wallex.wallonie.be/index.php?doc=20178&rev=21775-13284>

http://www.ejustice.just.fgov.be//mopdf/2011/05/30_1.pdf

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36907 (13/X)
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	— Article 107(3)(a), Article 107(3)(c), Régions non assistées, Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca Viale Trastevere, 76/a — 00153 ROMA P.zza J.F. Kennedy, 20 — 00144 ROMA www.miur.it
Titre de la mesure d'aide	Modalità di utilizzo e gestione del Fondo per gli investimenti nella ricerca scientifica e tecnologica (FIRST). Disposizioni procedurali per la concessione delle agevolazioni a valere sulle relative risorse finanziarie, a norma degli articoli 60, 61, 62 e 63 del decreto-legge 22 giugno 2012, n. 83, convertito, con modificazioni, dalla legge 7 agosto 2012, n. 134

Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Decreto Legge 22 giugno 2012, n. 83, convertito, con modificazioni, dalla Legge 7 agosto 2012, n. 134.	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	28.5.2013-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 63 150 000	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Autres — Cfr. art. 7, comma 1 del D.M. 115 del 19 febbraio 2013: — contributo alla spesa; — credito agevolato; — credito di imposta.	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Programma Operativo Nazionale «Ricerca e Competitività» 2007-2013 (Cfr. art. 2, comma 4 del D.M. 115 del 19 febbraio 2013). NB. Non sono attualmente quantificabili risorse disponibili sul PON R&C 2007-2013. Di seguito si riporta, pertanto, la dotazione complessiva del Programma che, nella fase corrente, risulta impegnata per la quasi totalità. — EUR 4 424,00 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25,0000 %	20 %
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100,0000 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50,0000 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.gazzettaufficiale.it/atto/serie_generale/caricaDettaglioAtto/originario?atto.dataPubblicazioneGazzetta=2013-05-27&atto.codiceRedazionale=13A04467&elenco30giorni=false

[http://attiministeriali.miur.it/anno-2013/febbraio/dm-19022013-\(3\).aspx](http://attiministeriali.miur.it/anno-2013/febbraio/dm-19022013-(3).aspx)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36919 (13/X)
État membre	Malte
Numéro de référence de l'État membre	SAMB/93/2008/EAP
Nom de la région (NUTS)	Malta Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Employment and Training Corporation Head Office, Birzebbuga BBG 3000 Malta www.etc.gov.mt

Titre de la mesure d'aide	Employment Aid Programme	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Employment and Training Services Act (CAP 343)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification X 104/2008	
Durée	26.6.2013-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 3 800 000	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	2007MT051PO001 — EUR 16,15 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'embauche de travailleurs défavorisés sous forme de subventions salariales (art. 40)	50,0000 %	—
Aides à l'emploi de travailleurs handicapés sous forme de subventions salariales (art. 41)	75,0000 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.etc.gov.mt>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36951 (13/X)
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	MARCHE Article 107(3)(c), Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	PROVINCIA DI MACERATA VIA ARMAROLI, 44 — 62100 MACERATA WWW.PROVINCIA.MC.IT
Titre de la mesure d'aide	POR MARCHE OB. 2 F.S.E. 2007-2013 — AVVISO PUBBLICO PER LA PRESENTAZIONE E GESTIONE DI PROGETTI FORMATIVI
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	BANDO

Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	15.4.2011-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 1 980 000	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	POR MARCHE OB.2 F.S.E. 2007-2013 ASSE I OB. SPECIFICO A-B-C-ASSE II OB. SPECIFICO E — ASSE III OB. SPECIFICO G — ASSE IV OB. SPECIFICO I — EUR 0,79 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	25,0000 %	20 %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60,0000 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://istituzionale.provincia.mc.it/?p=25451>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37047 (13/X)
État membre	Pays-Bas
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	— Article 107(3)(c), Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Ministerie van Buitenlandse Zaken Bezuidenhoutseweg 67 Postbus 20061 2500 EB Den Haag http://www.rijksoverheid.nl/ministeries/bz#ref-minbuza.nl
Titre de la mesure d'aide	Transitiefaciliteit
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Besluit van de minister voor Buitenlandse Handel en Ontwikkelings-samenwerking van 13 juni 2013, nr. DDE-315/2013, tot vaststelling van beleidsregels en een subsidieplafond voor subsidieverlening op grond van de Subsidieregeling Ministerie van Buitenlandse Zaken 2006 in het kader van de Transitiefaciliteit

Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	22.6.2013-1.1.2017	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 2 000 000	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'acquisition de nouveaux véhicules de transport qui vont au-delà des normes communautaires ou qui augmentent le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art.19)	35,0000 %	0 %
Aides aux études environnementales (art. 24)	50,0000 %	0 %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50,0000 %	—
Aides à la participation des PME aux foires (art. 27)	50,0000 %	—
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100,0000 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50,0000 %	0 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25,0000 %	0 %
Aides aux études de faisabilité technique (art. 32)	75,0000 %	—
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	100,0000 %	—
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	20,0000 %	—
Aides à la recherche et au développement dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche (art. 34)	100,0000 %	—
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	25,0000 %	0 %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60,0000 %	0 %
Aides aux petites entreprises nouvellement créées par des femmes entrepreneures (art.16)	33,0000 %	—

Aides à l'investissement permettant aux entreprises de dépasser les normes communautaires ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art. 18)	35,0000 %	0 %
---	-----------	-----

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.agentschapnl.nl/programmas-regelingen/transitiefaciliteit-tf>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37053 (13/X)	
État membre	Autriche	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	STEIERMARK Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Land Steiermark, Abteilung 15 8010 Graz, Landhausgasse 7 http://www.verwaltung.steiermark.at/cms/ziel/74967208/DE/	
Titre de la mesure d'aide	Luftreinhalteprogramm Steiermark 2011, Kernmaßnahme 7; Investitionsförderung für den Fernwärmeausbau in Graz-Ost, Graz-Süd sowie Graz-West 2014	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Regierungssitzungsbeschluss vom 25.4.2013 mit der GZ ABT15-OP-FG.10-7/2012-344	
Type de mesure	Aide ad hoc	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Date d'octroi	A partir de 25.5.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	
Type de bénéficiaire	grande entreprise — Energie Graz GmbH & Co KG, Schönaugürtel 65, 8010 Graz	
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	EUR 1 470 000	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %

Aides à l'investissement permettant aux entreprises de dépasser les normes communautaires ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art. 18)	35,0000 %	0 %
---	-----------	-----

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.technik.steiermark.at/cms/dokumente/11717742_59689784/0d2ba69e/RSB_%20ABT15-1139_2013-8.pdf

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37080 (13/X)
État membre	Espagne
Numéro de référence de l'État membre	RGE 24/2013
Nom de la région (NUTS)	COMUNIDAD VALENCIANA Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	INSTITUTO VALENCIANO DE COMPETITIVIDAD EMPRESARIAL (IVACE Energía) C/ COLÓN 1, 4ª PLANTA 46004 VALENCIA www.aven.es
Titre de la mesure d'aide	AYUDAS DEL INSTITUTO VALENCIANO DE COMPETITIVIDAD EMPRESARIAL (IVACE), EN MATERIA DE AHORRO Y EFICIENCIA ENERGÉTICA EN EL SECTOR TRANSPORTE, EN EL EJERCICIO 2013. (ACTUACIONES 27A Y 29B)
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Resolución de 7 de junio de 2013, del presidente del Instituto Valenciano de Competitividad Empresarial (IVACE), por la que se convocan ayudas en materia de ahorro y eficiencia energética en el sector transporte, para el ejercicio 2013. (DOCV núm. 7054, de 26 de junio de 2013).
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	26.6.2013-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 560 000
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	—

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement permettant aux entreprises de dépasser les normes communautaires ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art. 18) (Référence aux normes concernées: (Art. 18 del reglamento CE 800/2008 de la Comisión))	35,0000 %	20 %
Aides à l'acquisition de nouveaux véhicules de transport qui vont au-delà des normes communautaires ou qui augmentent le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art.19)	35,0000 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.docv.gva.es/datos/2013/06/26/pdf/2013_6604.pdf

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37105 (13/X)
État membre	Malte
Numéro de référence de l'État membre	SAMB/21/2013
Nom de la région (NUTS)	Malta Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Malta Council for Science and Technology Villa Bighi, Kalkara, Malta http://www.mcst.gov.mt
Titre de la mesure d'aide	ENIAC Lab4MEMS — ST Microelectronics (Malta) Ltd.
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Charter of the Foundation for Science and Technology.
Type de mesure	Aide ad hoc
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Date d'octroi	A partir de 1.7.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Fabrication de composants électroniques
Type de bénéficiaire	grande entreprise — ST Microelectronics (Malta) Ltd.
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	EUR 1 500 000
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—

Si cofinancement par des fonds communautaires	ENIAC Joint Undertaking Programme. — EUR 0,64 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50,0000 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.mcst.gov.mt/national-funding/ri-programme/previous-ri-programmes/eniac-joint-undertaking-call-proposals-call-7>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37149 (13/X)
État membre	Royaume-Uni
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	NORTH EASTERN SCOTLAND Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	Scottish Government — Food Drink and Rural Communities Division Spur 1B Saughton House Broomhouse Road Edinburgh EH11 3XD http://www.scotland.gov.uk/Topics/farmingrural
Titre de la mesure d'aide	Brewdog
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Section 65(1)(b) of the Scotland Act 1998
Type de mesure	Aide ad hoc
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Date d'octroi	A partir de 2.7.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Fabrication de bière
Type de bénéficiaire	PME — Brewdog plc
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	GBP 530 000
Pour les garanties	GBP 0,00 (millions)
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	—

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides ad hoc (art.13.1)	10,0000 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://scotland.gov.uk/Topics/Business-Industry/Food-Industry/granttimetable/adhocgrants>

Direct link to text of aid measure

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37174 (13/X)
État membre	République tchèque
Numéro de référence de l'État membre	MSMT-30 828/2013
Nom de la région (NUTS)	Czech Republic Article 107(3)(a), Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Ministerstvo školství, mládeže a tělovýchovy Karmelitská 7 P.O.BOX 78 118 12 Praha 1 www.msmt.cz
Titre de la mesure d'aide	Národní program udržitelnosti I
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Usnesení Vlády České republiky ze dne 19.6.2012 č. 444, k návrhu programu výzkumu, experimentálního vývoje a inovací Národní program udržitelnosti I (http://www.msmt.cz/file/22924) Zákon č. 130/2002 Sb., o podpoře výzkumu, experimentálního vývoje a inovací z veřejných prostředků a o změně některých souvisejících zákonů (zákon o podpoře výzkumu, experimentálního vývoje a inovací), ve znění pozdějších předpisů (dále jen „Zákon“)
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	1.8.2013-31.12.2020
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	CZK 1 105 600 000
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—

Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25,0000 %	0 %
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	100,0000 %	—
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100,0000 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50,0000 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.msmt.cz/vyzkum/narodni-program-udrzitelnosti-i-1>

<http://www.msmt.cz/file/22925>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37200 (13/X)
État membre	Royaume-Uni
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	UNITED KINGDOM Article 107(3)(a), Régions non assistées, Zones mixtes, Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	Department of Energy and Climate Change 3 Whitehall Place London SW1A 2AW https://www.gov.uk/government/organisations/department-of-energy-climate-change
Titre de la mesure d'aide	Energy Storage Component Research & Feasibility Study Scheme
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Section 5 of the Science and Technology Act 1965; http://www.legislation.gov.uk/ukpga/1965/4
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	8.4.2013-31.3.2014
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	GBP 3 600 000
Pour les garanties	GBP 0,00 (millions)

Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	65,0000 %	20 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	40,0000 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/65577/6719-energy-storage-comp-research-guidance.pdf

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37201 (13/X)
État membre	Royaume-Uni
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	SCOTLAND Article 107(3)(a), Article 107(3)(c), Régions non assistées, Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	Scottish Government Atlantic Quay 150 broomielaw GLASGOW G2 8LU http://www.scotland.gov.uk/Topics/Business-Industry/support/17404
Titre de la mesure d'aide	Employer Recruitment Incentive — Scotland
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	European Community Act 1998 Office of the Queen's Printer for Scotland. Statutory Instruments 2006 No 304 (s.3) Scotland Act 1998
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	5.8.2013-30.9.2014
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	GBP 16 000 000
Pour les garanties	GBP 0,00 (millions)

Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Priority 5 Strategic Skills Pipeline — ESF — LUPS Programme 2007-2013 — GBP 1,00 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'embauche de travailleurs défavorisés sous forme de subventions salariales (art. 40)	50,0000 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.scotland.gov.uk/Topics/Business-Industry/support/17404/latest-news/YouthEmploymentScotland/GBER40ERI>

Link takes you to a page where full text of measure can be opened as a downloadable document

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37203 (13/X)
État membre	Malte
Numéro de référence de l'État membre	SAMB 93/2008/TAF
Nom de la région (NUTS)	Malta Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Employment and Training Corporation Head Office, Birzebbuga BBG 300, Malta www.etc.gov.mt
Titre de la mesure d'aide	Training Aid Framework
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Employment and Training Services Act (CAP 343)
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification X 103/2008
Durée	1.1.2013-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 10 000 000
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe

Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	2007MT051PO001 — EUR 8,50 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	25,0000 %	20 %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60,0000 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://etc.gov.mt/etc-portal/Page/55/taf-employers.aspx>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37208 (13/X)
État membre	Grèce
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	ANATOLIKI MAKEDONIA, THRAKI, KENTRIKI MAKEDONIA, DYTIKI MAKEDONIA, THESSALIA, IPEIROS, IONIA NISIA, DYTIKI ELLADA, PELOPONNISOS, ATTIKI, VOREIO AIGAIIO, KRITI Article 107(3)(a), Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	ΟΡΓΑΝΙΣΜΟΣ ΑΠΑΣΧΟΛΗΣΗΣ ΕΡΓΑΤΙΚΟΥ ΔΥΝΑΜΙΚΟΥ Εθν. Αντιστάσης 8 16610 Αλιμος a5@oaed.gr; nthesis@oaed.gr
Titre de la mesure d'aide	Πρόγραμμα επιχορήγησης επιχειρήσεων για την πρόσληψη ατόμων σε μειονεκτική και πολύ μειονεκτική θέση
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Αρ. Πρωτ. 3.19238/Οικ.3.1149/11.6.2013 (ΦΕΚ1451Β"/14.6.2013) Ν. 3614/2007 (ΦΕΚ 267/Α/3.12.2007) Ν.4046/2012 (ΦΕΚ 28 Α)
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	1.7.2013-30.9.2014
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 8 000 000
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe

Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	ΕΥΡΩΠΑΙΚΟ ΚΟΙΝΩΝΙΚΟ ΤΑΜΕΙΟ (ΕΚΤ) — Επιχειρησιακό Πρόγραμμα ΑΝΑΠΤΥΞΗΣ ΑΝΘΡΩΠΙΝΟΥ ΔΥΝΑΜΙΚΟΥ — EUR 6,80 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'embauche de travailleurs défavorisés sous forme de subventions salariales (art. 40)	50,0000 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.oaed.gr/images/APASXOLHSH/28062013kontobas/dhmosiaprosklisi.pdf>

<http://www.oaed.gr/images/APASXOLHSH/28062013kontobas/fek.pdf>

http://www.oaed.gr/index.php?option=com_content&view=article&id=630&Itemid=764&lang=el

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37212 (13/X)
État membre	Belgique
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	VLAAMS GEWEST Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Departement Landbouw en Visserij Afdeling Duurzame Landbouwontwikkeling Koning Albert II laan 35, bus 40 1030 Brussel www.vlaanderen.be/landbouw
Titre de la mesure d'aide	Subsidie aan het Coördinatiecentrum praktijkgericht onderzoek en voorlichting Biologische Teelt vzw voor het project „Vervolg Publicatie Biokennisberichten: samenwerking tussen Vlaanderen en Nederland met cofinanciering 2013-2014”
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Ministerieel besluit tot toekenning van een subsidie aan het Coördinatiecentrum praktijkgericht onderzoek en voorlichting Biologische Teelt vzw voor het project „Publicatie Biokennisberichten: samenwerking tussen Vlaanderen en Nederland met cofinanciering, 2013-2014”
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	1.11.2013-31.10.2014
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 10 000

Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à la recherche et au développement dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche (art. 34)	100,0000 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://lv.vlaanderen.be/nlapps/docs/default.asp?id=3069>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37219 (13/X)
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	VENETO Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	REGIONE DEL VENETO PALAZZO BALBI DORSODURO 3901 30123 VENEZIA www.regione.veneto.it
Titre de la mesure d'aide	RILANCIARE L'IMPRESA VENETA — Progetti di innovazione e di sviluppo — Modalità a sportello — anno 2013
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	LR 10/90 «ORDINAMENTO SISTEMA DI FORMAZIONE PROFESSIONALE E ORGANIZZAZIONE DELLE POLITICHE REGIONALI DEL LAVORO. DGR N. 1566/2009 «POLITICHE ATTIVE PER IL CONTRASTO ALLA CRISI OCCUPAZIONALE». DGR 1675/2011 «PIANO DELLE POLITICHE ATTIVE PER IL CONTRASTO ALLA CRISI VALORIZZAZIONE DEL CAPITALE UMANO — POLITICHE PER L'OCCUPAZIONE E L'OCCUPABILITA'» — DGR 869 DEL 4.6.2013 — DDR N. 778 DEL 31.7.2013 — 2° SPORTELLO
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	31.7.2013-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 20 000

Pour les garanties	EUR 0,02 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	DGR 869 DEL 4.6.2013 — DDR N. 778 DEL 31.7.2013 — 2° SPORTELO — EUR 0,02 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	80,0000 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.regione.veneto.it/web/formazione/moduli-fse>

Rilanciare l'impresa veneta — Progetti innovazione e sviluppo

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37223 (13/X)
État membre	Espagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	GALICIA Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Axencia Galega de Innovación. Consellería de Economía e Industria. Xunta de Galicia Rúa dos Feáns, 7 15706 Santiago de Compostela (A Coruña — España) http://gain.xunta.es/?locale=es_ES
Titre de la mesure d'aide	Subvenciones para inversiones innovadoras para el crecimiento empresarial en el ámbito de Galicia
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Resolución de 11 de julio de 2013 por la que se establecen las bases reguladoras para la concesión, en régimen de concurrencia competitiva, de las subvenciones para inversiones innovadoras para el crecimiento empresarial en el ámbito de la Comunidad Autónoma de Galicia (Programa I2C INN), cofinanciadas por el Fondo Europeo de Desarrollo Regional (Feder), en el marco del Programa Operativo Feder Galicia 2007-2013, y se procede a su convocatoria para el año 2013 (código de procedimiento IN848A).
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	22.7.2013-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide

Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 2 000 000	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Las subvenciones se imputarán a la aplicación presupuestaria que se indica en el artículo 6 de las bases de la convocatoria, en la que existe crédito adecuado y suficiente en los presupuestos de la Comunidad Autónoma para el año 2013. La aplicación presupuestaria con la que se financia este orden está cofinanciada en un 80 % con fondos Feder y en un 20 % con FCI. — EUR 1,60 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aide régionale — régime (art. 13)	30,0000 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.xunta.es/dog/Publicados/2013/20130722/AnuncioG0198-120713-0001_es.pdf

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37225 (13/X)
État membre	Lettonie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	Latvia Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Vides aizsardzības un reģionālās attīstības ministrija Peldu iela 25, Rīga, Latvija, LV-1494 www.varam.gov.lv
Titre de la mesure d'aide	projektu iesniegumu atklātais konkurss "Kompleksi risinājumi siltumnīcefekta gāzu emisiju samazināšanai" – III kārtā
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Ministru kabineta 2012.gada 14.augusta noteikumi Nr.559 "Klimata pārmaiņu finanšu instrumenta finansēto projektu atklāta konkursa "Kompleksi risinājumi siltumnīcefekta gāzu emisiju samazināšanai" nolikums"
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.36344
Durée	13.5.2013-30.6.2014

Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné, COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES, ENSEIGNEMENT, Activités pour la santé humaine, Hébergement social pour personnes handicapées mentales, malades mentales et toxicomanes, Activités créatives, artistiques et de spectacle, Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles, INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	LVL 13 610 000	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides environnementales en faveur des investissements dans la promotion de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables (art. 23)	45,0000 %	20 %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50,0000 %	—
Aides environnementales en faveur des investissements dans les économies d'énergie (art. 21)	45,0000 %	20 %
Aides environnementales en faveur des investissements dans la cogénération à haut rendement (art. 22)	45,0000 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://likumi.lv/doc.php?id=251098>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37243 (13/X)
État membre	Royaume-Uni
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	NORTHERN IRELAND Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	SEUPB 7th Floor Clarence West Building 2 Clarence Street West Belfast BT2 7GP Northern Ireland http://www.seupb.eu/Home.aspx
Titre de la mesure d'aide	SPIRE project
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	The British Irish Agreement Act 1999 Section 2.3 Part 7 of Annex II of the Act empowers the Special EU Programmes Body to grant aid.
Type de mesure	Aide ad hoc
Modification d'une mesure d'aide existante	—

Date d'octroi	A partir de 24.7.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Production d'électricité	
Type de bénéficiaire	PME — Gaelectric	
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	GBP 1 450 000	
Pour les garanties	GBP 0,00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	CCI 2007 CB163 PO047 INTERREG IVA — European Territorial Co-operation, Northern Ireland, the Border Region of Ireland and Western Scotland — GBP 1,09 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux études environnementales (art. 24)	50,0000 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.seupb.eu/programmes2007-2013/stateaid.aspx>

On arriving at SEUPBs homepage, select the tab 2007-2013 Programmes. Then select the box called State Aid on the left hand side of the screen. Finally click on the SPIRE State Aid Notification link at the end of the text

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37244 (13/X)
État membre	Allemagne
Numéro de référence de l'État membre	612-40304/0004
Nom de la région (NUTS)	DEUTSCHLAND Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Bundesanstalt für Landwirtschaft und Ernährung Deichmanns Aue 29 D-53179 Bonn www.ble.de
Titre de la mesure d'aide	Förderung von deutsch-israelischen Forschungsprojekten im Rahmen des Abkommens zwischen der Regierung der Bundesrepublik Deutschland und der Regierung des Staates Israel über wissenschaftlich-technische Zusammenarbeit im Bereich der Agrar- und Ernährungsforschung
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Abkommen zwischen der Regierung der Bundesrepublik Deutschland und der Regierung des Staates Israel über wissenschaftlich-technische Zusammenarbeit im Bereich der Agrar- und Ernährungsforschung vom 6.12.2012. Verwaltungsvorschrift (VV) zu §§ 23, 44 der Bundeshaushaltsordnung (BHO)

Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	15.8.2013-31.12.2016	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, ENSEIGNEMENT, AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE, INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE, PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION, CONSTRUCTION, TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE, INFORMATION ET COMMUNICATION, ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE, ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES, ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 500 000	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à la recherche et au développement dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche (art. 34)	100,0000 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.ble.de/DE/05_InternationaleZusammenarbeit/09_Forschungskooperationen_International/02_Forschungskooperationen_bilateral/Forschungsprojekte_bilateral_node.html

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37252 (13/X)
État membre	Lettonie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	Latvia Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	LR Ekonomikas ministrija Brīvības 55, Rīga, LV-1519 http://www.em.gov.lv
Titre de la mesure d'aide	Uzņēmuma ienākuma nodokļa atlaide par veiktajiem sākotnējiem ilgtermiņa ieguldījumiem
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	9.2.1995. likuma "Par uzņēmumu ienākuma nodokli" 1.panta divdesmit septītā un divdesmit astotā daļa, 17.2.pants, Pārejas noteikumu 98.un 99.punkti, 4.pielikums; Ministru kabineta 24.1.2012. noteikumi Nr.78 "Atbalstāmo investīciju projekta apstiprināšanas un īstenošanas kārtība"

Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.33016	
Durée	5.7.2013-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Réparation et installation de machines et d'équipements, Entreposage et services auxiliaires des transports, Télécommunications, Programmation informatique, Gestion d'installations informatiques, Autres activités informatiques, Fabrication d'autres produits chimiques, Industrie pharmaceutique, Fabrication d'équipements électriques, Fabrication de machines et équipements n.c.a., Industrie automobile, Construction de bateaux de plaisance, Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant, Construction aéronautique et spatiale, Construction de véhicules militaires de combat, Fabrication de matériels de transport n.c.a., Fabrication de meubles, Autres industries manufacturières, Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, Métallurgie, Fabrication d'éléments en métal pour la construction, Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques, Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central, Forge, emboutissage, estampage; métallurgie des poudres, Traitement et revêtement des métaux; usinage, Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie, Fabrication d'autres ouvrages en métaux, Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums, Industries alimentaires, Fabrication de boissons, Fabrication de textiles, Industrie de l'habillement, Cokéfaction et raffinage, Industrie du cuir et de la chaussure, Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie, Industrie du papier et du carton, Imprimerie et reproduction d'enregistrements, Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique, Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques, Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	LVL 6 380 000	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Autre forme d'avantage fiscal	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aide régionale — régime (art. 13)	25,0000 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://likumi.lv/doc.php?id=243614&from=off>

<http://likumi.lv/doc.php?id=34094>